

SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

SG 29 HAUSSMANN

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	12
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	16
Rapport du commissaire aux comptes	18
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	22
Actif	22
Passif	23
Compte de résultat	24
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	27
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	28
Règles & méthodes comptables	29
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	31
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	32
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	33
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	34
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	34
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	34
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	36
Exposition directe sur le marché des devises	37
Exposition directe aux marchés de crédit	38
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	39
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	40
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	41
Créances et dettes - ventilation par nature	41
Frais de gestion, autres frais et charges	42
Engagements reçus et donnés	44
Acquisitions temporaires	44
Instruments d'entités liées	45
Détermination et ventilation des sommes distribuables	46
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	46
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	47
Inventaire des actifs et passifs	48
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	52

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	55
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	55
Synthèse de l'inventaire	56
Comptes annuels au 29/12/2023	57
Informations SFDR	82

Commercialisateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Société de gestion	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris la Défense. Représenté par Monsieur David Koestner

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Garantie :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de générer une performance régulière en investissant sur le marché des obligations vertes, sur la durée de placement recommandée de 3 ans à travers la mise en œuvre d'une gestion active de portefeuille visant à concilier une recherche de performance financière et un impact environnemental et/ou social positif.

Pour ce faire, la sélection des valeurs en portefeuille se base à la fois sur des critères d'analyse financière et des critères extra-financiers intégrant de manière systématique la prise en compte les aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance).

Le FCP a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

Le FCP fait l'objet d'une gestion active. A titre purement indicatif, les performances du FCP peuvent être comparées avec celles de l'Indice de référence. Cependant, le FCP ne vise pas à répliquer l'Indice de référence et peut donc s'en écarter fortement.

L'indicateur de référence, à des fins de comparaison de performances uniquement, est le « Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Hedged EUR » (l'« Indicateur de Référence »).

C'est un indice multidevise représentatif des obligations vertes « Investment Grade », selon l'évaluation indépendante de MSCI et ses critères applicables aux Obligations Vertes. L'indice est libellé en euro et couvert contre le risque de change.

L'Indicateur de Référence est un indice de coupons réinvestis c'est-à-dire que les coupons sont versés par les titres de créance composant l'indice sont inclus dans le rendement de l'indice.

L'indicateur de Référence est un indice obligataire, calculé et publié par le fournisseur d'indice Bloomberg . Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence, ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.bloombergindices.com.

L'administrateur Bloomberg de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement du FCP consiste à investir principalement dans des titres de créances notés « Investment Grade » (ou jugées comme tels par le Délégué de la Gestion Financière) et donnant la priorité à la transition énergétique et environnementale, au moins 75% de l'actif net étant investi en obligations vertes. Les obligations vertes (ou « green bonds ») sont des obligations dont le but est de financer des projets à impact positif sur l'environnement.

Le FCP investit sur des titres émis par des sociétés, des entités supranationales, des banques de développement, des agences d'Etat, des régions et des États.

Par ailleurs, le fonds investit sur des obligations de toutes maturités, durations et zones géographiques confondues, y compris les pays émergents.

Le fonds est exposé à des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Cependant, les devises autres que l'euro sont couvertes au moyen de produits dérivés de change.

Le FCP fait l'objet d'une gestion active. Le Délégué de la Gestion Financière vise à construire un portefeuille diversifié de titres de créance basé sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et sur une analyse fondamentale de la qualité et de l'évaluation du crédit des émetteurs.

La stratégie d'investissement est articulée autour des étapes suivantes :

1) Définition de l'univers d'investissement, 2) Approche ISR et intégration du thème obligations vertes, 3) Analyse financière, 4) Analyse de la valorisation, et 5) Construction de portefeuille.

1) Définition de l'univers d'investissement :

Le fonds investit principalement sur des obligations vertes, qui représentent au moins 75% de son portefeuille, ainsi que sur d'autres obligations en favorisant les émetteurs actifs sur des thématiques liées à la transition environnementale. L'univers d'investissement de départ est donc constitué d'environ 550 émetteurs publics, quasi-publics et privés internationaux :

- Environ 500 émetteurs d'obligations vertes qualifiées comme telles par leur émetteur, et dont le but est de financer des projets à impact positif sur l'environnement. Outre l'analyse de son émetteur, chaque obligation verte est analysée à titre individuel, le Délégué de la Gestion Financière procédant à une recherche exclusive axée sur différents critères en lien notamment avec les « Green Bond Principles ».

- Environ 50 émetteurs d'autres obligations (au maximum 25% du fonds), identifiés par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche du délégué comme actifs sur des thématiques ou secteurs liés au développement durable, tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'éco efficacité, le vieillissement de la population.

Sur cet univers d'investissement de départ, le Délégué de la Gestion Financière applique les différents critères extra-financiers présentés ci-dessous dans la description de l'approche ISR. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement.

2) Approche ISR, et intégration du thème « Obligations vertes » :

Le FCP met en œuvre les approches suivantes :

- L'approche exclusions sectorielles consiste à exclure de l'univers d'investissement les entreprises ne répondant pas aux exigences minimales du Délégué de la Gestion Financière relatives aux activités controversées tel que décrit dans la section « Exclusions sectorielles » ci-dessous.

- L'approche « Best-in-Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

- L'approche sur les obligations vertes : en plus de exclusions sectorielles et de l'approche « Best-in-Universe », le Délégué de la Gestion Financière intègre des critères supplémentaires filtrant l'univers au sein des obligations vertes, au travers d'un recherche approfondie axée sur les liens avec les projets environnementaux, un impact significatif et mesurable, l'évaluation des risques et un reporting régulier.

- L'approche d'engagement consiste à influencer le comportement d'une entreprise/émetteur, à moyen et long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

Ces différentes approches sont détaillées ci-dessous.

a) Exclusions sectorielles :

Compte tenu de l'approche de gestion durable et responsable, les exclusions sectorielles suivantes sont appliquées à l'univers d'investissement initial, composé d'émissions ou émetteurs publics, quasi-publics et privés internationaux.

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les sociétés qui contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/reglementation/Politique_d_exclusion_SG29_VF_FRA.pdf

Par ailleurs, le Délégué de la Gestion Financière, dans le cadre de sa méthodologie d'intégration des enjeux ESG, cherche à identifier les acteurs proposant des solutions qui créent un impact positif tout en s'assurant que les investissements respectent les exigences minimales relatives aux activités controversées identifiées par le Délégué. Sont par exemple exclues de l'univers d'investissement les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce des combustibles fossiles, le tabac, les jeux d'argent, les armes ou les entreprises internationales en cas de violations graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou des lignes directrices de l'OCDE au motif notamment de pratiques problématiques en matière de respect des droits humains, du droit du travail, de l'environnement, de l'éthique professionnelle et des questions liées à la corruption. Des informations détaillées sur les principales questions controversées et les critères que le Délégué de la Gestion Financière a mis en place afin d'assurer le respect de ces exigences dans le cadre de son analyse des entreprises sont disponibles sur son site internet :

https://www.mirova.com/sites/default/files/2024-01/Mirova-Minimum-Standards%20-Decembre-2023%28fr%29_0.pdf

b) Analyse extra-financière ESG :

Sur la base de cet univers filtré, le Délégué de la Gestion Financière met en œuvre une approche « Best-in-Universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Délégué de la Gestion Financière réalise une revue des opportunités et risques ESG de tous les émetteurs éligibles suivant une grille de lecture sectorielle interne pour évaluer :

- La qualité des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- La contribution des produits et services aux objectifs du développement durable (ODD) tels que définis par les Nations Unies.

L'analyse ESG s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur. A titre d'exemple, sur le pilier Environnemental, le Délégué de la Gestion Financière analysera les impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage. Sur le pilier Social, le Délégué de la Gestion Financière analysera les pratiques en matière de santé et sécurité des employés ou les droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement. Sur le pilier Gouvernance, le Délégué de la Gestion Financière analysera des critères comme la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires.

La recherche et la notation extra-financière des émetteurs sont réalisées en interne exclusivement et s'appuient sur les données brutes des entreprises ainsi que des rencontres régulières avec leur management. Le Délégué de la Gestion Financière utilise aussi bien les données publiées par les entreprises que des données provenant de sources externes.

A l'issue de ce processus, une opinion qualitative globale en cinq niveaux (Impact positif fort, Impact positif modéré, impact positif faible, impact négligeable et impact négatif) est attribuée à chaque émission obligataire. Seules les émissions dont l'impact positif est évalué étant « fort », « modéré » ou « faible » peuvent entrer dans la composition de l'univers d'investissement du FCP. Au sein de cet univers éligible, le Délégué de la Gestion Financière priorise les émissions notées « fort » et « modéré » à rentabilité et caractéristique de risques équivalents par rapport aux émissions notées « faible ». A ce titre, les obligations vertes sont priorisées. Les titres notés « risques » et « négatifs » sont exclus.

Par ailleurs, dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par le Délégué de la Gestion Financière pour le FCP, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Ainsi, la poche de titres de créances sera investie à 100% dans des valeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG par le Délégué de la Gestion Financière.

c) Approche au sein des « obligations vertes » (ou « green bonds ») :

En plus des exclusions sectorielles et de l'approche « Best-in-Universe », l'équipe de recherche ESG du Délégué de la Gestion Financière procède à une analyse interne visant à réduire l'univers éligible au sein des obligations vertes.

Pour être investies par le FCP, les obligations vertes doivent répondre simultanément aux quatre critères suivants définis par les Green Bonds Principles de l'ICMA (International Capital Market Association) et par le Délégué de la Gestion Financière :

- L'utilisation des fonds : la documentation légale, lors de l'émission de l'obligation, doit spécifier que l'utilisation des fonds permettra de financer ou de refinancer des projets présentant des bénéfices environnementaux.
- Une évaluation de la qualité environnementale : le Délégué de la Gestion Financière ne qualifie d'obligations vertes que celles dont les projets financés disposent d'une bonne évaluation quant à leur bénéfice environnemental.
- L'allocation des fonds levés : l'émetteur doit être transparent quant à l'utilisation des fonds levés et le produit de l'émission doit être ségrégué des autres flux financiers de l'émetteur.
- L'émetteur doit s'engager à fournir un reporting régulier de l'utilisation des fonds pour que l'obligation soit considérée comme verte. Le Délégué de la Gestion Financière analyse notamment dans le rapport annuel la transparence ainsi que la diffusion d'indicateurs pour mesurer l'impact environnemental des projets.

En complément, le Délégué procède à une évaluation des pratiques générales de l'entreprise ou de la gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets financés indépendamment des éventuels bénéfices ou atteintes à l'environnement issus de l'exploitation des projets. Si lors de cette évaluation, une alerte sur le non-respect des droits humains est détectée, l'obligation sera automatiquement exclue de l'univers d'investissement. Le Délégué de la Gestion Financière vérifie également que la stratégie globale de l'émetteur d'obligations vertes est bien en ligne avec les enjeux de la transition environnementale.

d) Engagement

L'approche consiste à influencer le comportement d'une entreprise/émetteur, à moyen et long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Pour les émetteurs d'obligations vertes, cette action recouvre aussi le dialogue avec les entreprises afin de maintenir l'intégrité du marché en les incitant à plus de transparence sur les projets financés et à une meilleure qualité de rapports d'impact sur ces actifs

A partir de l'univers d'investissement de départ, l'approche ISR mise en œuvre au travers :

- des exclusions sectorielles (détaillées en section a)),
- de la sélection d'émetteurs reposant sur l'analyse fondamentale des critères extra-financiers (détaillée en section b)),
- de la sélection opérée au sein des obligations vertes selon les critères extra-financiers du délégué (détaillée en section c)),
- de la politique d'engagement (détaillée en section d)),

conduit à tout moment à une notation supérieure du portefeuille comparé à la notation de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

Cet univers d'émissions sélectionnées constitue l'univers d'investissement responsable sur lequel le Délégué de la Gestion Financière met en œuvre l'étape de l'analyse fondamentale et financière.

3) Analyse financière :

Cette étape consiste à identifier les modèles économiques capables disposant d'une qualité de crédit de bon niveau en évitant le risque de dégradation selon l'analyse du Délégué de la Gestion Financière.

Après application de ces filtres de sélection, l'équipe de gestion du Délégué de la Gestion Financière effectue sa propre analyse fondamentale et financière, basées sur des éléments tels que la qualité de la stratégie et du management, le positionnement concurrentiel de la société, le niveau d'endettement de la société et sa valorisation, pour apprécier les caractéristiques intrinsèques de chaque modèle économique, et identifier les facteurs de croissance durable.

Seules les valeurs présentant un profil fondamental robuste selon la méthodologie d'analyse du Délégué de la Gestion Financière sont éligibles à l'univers d'investissement.

4) Analyse de la valorisation des titres obligataires :

Cette étape consiste à étudier la valorisation relative des titres. Pour ce faire, le Délégué de la Gestion financière effectue :

- des comparaisons (secteur, notation, zone géographique) ;
- une évaluation de la juste valeur des émissions ;
- une prévision de spread à 3 ans par rapport aux titres de référence (état allemand de même maturité pour les titres d'états libellés en euros, courbe des swaps pour les titres de crédit ...).

Cette évaluation se base sur le profil de crédit, le profil ESG et la liquidité du titre.

L'analyse de ces éléments permet d'aboutir à une évaluation qualitative pour chaque émission selon l'échelle ci-dessous :

- très attractive ;
- attractive ;
- au juste prix ;
- onéreuse.

Seules les obligations avec une notation au minimum au juste prix sont éligibles à la liste d'achat.

5) Construction de portefeuille :

Prenant en compte le scénario macro-économique, les facteurs de risques (géopolitique notamment), la valorisation des classes d'actifs obligataires, le Délégué de la Gestion Financière définit la structure du portefeuille en termes de répartition par :

- zones monétaires (zone Euro, Dollar...) ;
- positions de courbe au sein de chaque zone monétaire ;
- pays ;
- classes d'actif obligataire (souverains, agences, supra, quasi/ Crédit) ;
- sous-secteurs crédit (cycliques, défensives, financières) ;
- niveaux de séniorité.

La stratégie d'investissement du fonds repose également sur une gestion active de sa duration globale en cohérence avec le scénario de marché du Délégué de la Gestion Financière.

Limites méthodologiques :

L'approche du Délégué de la Gestion Financière en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs, qui cherche à capter leur niveau d'adéquation global avec l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

L'analyse du Délégué de la Gestion Financière se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.

Afin de la rendre la plus pertinente possible, le Délégué de la Gestion Financière concentre son analyse sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs étudiés et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis par secteur et revus régulièrement. Néanmoins ils ne sont par définition pas exhaustifs.

Par ailleurs, bien que la méthodologie d'analyse du Délégué de la Gestion Financière ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles le FCP investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent nous amener à revoir a posteriori l'opinion du Délégué de la Gestion Financière sur la qualité ESG d'un actif.

Enfin, l'approche responsable thématique « Obligations Vertes » retenue pourra induire des biais sectoriels au marché global des obligations.

L'objectif d'investissement durable du FCP est atteint à travers la mise en place de la stratégie d'investissement ISR décrite ci-dessus.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

Le portefeuille du FCP est investi en :

Actions ou autres titres de capital :

Néant.

Titres de créances, instruments du marché monétaire : entre 90% et 100% maximum de l'actif net

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres de créances internationaux, émis par des sociétés, des entités supranationales, des banques de développement, des agences d'Etat, des régions et des États.

Le FCP pourra par exemple investir dans des obligations à taux fixe ou à taux variable, et des obligations indexées.

Les émetteurs de ces titres seront domiciliés dans le monde entier, mais dans la limite de 20% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

L'univers d'investissement est centré sur les obligations vertes (ou « green bonds »), telles que définies par le Délégué de la Gestion Financière, qui représentent au moins 75% de l'actif net du fonds.

Le Délégué de la Gestion Financière s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Ainsi, en vue de la sélection des titres, le Délégué de la Gestion Financière ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le FCP pourra détenir dans une limite de 20% maximum de l'actif net du fonds des titres dits spéculatifs (« High Yield »), de notation inférieure ou égale à BB+, selon l'échelle Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par le Délégué de la Gestion Financière.

Par ailleurs, le FCP pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net dans des obligations de qualité qui ne disposent pas (ou dont l'émetteur ne dispose pas) de notation de Standard and Poor's, ou d'autres agences de notation.

Enfin, le FCP pourra également investir à titre accessoire dans des instruments du marché monétaire, par l'intermédiaire de Titres de Créances Négociables et assimilés, par exemple des billets de trésorerie (Euro Commercial Paper) et des certificats de dépôt.

Actions et/ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions et/ou parts d'OPCVM français ou européens.

Instruments dérivés :

En vue d'exposer ou de couvrir le FCP dans la limite d'une fois l'actif, le Délégué de la Gestion Financière pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Taux	Exposition Couverture	Futures
Change	Exposition Couverture	Change à terme (FX Forward)

Le FCP pourra utiliser les instruments dérivés afin de surexposer son portefeuille sur les marchés sur lesquels intervient le Délégué de la Gestion Financière à hauteur de 100% maximum de son actif net, pouvant ainsi porter la limite d'engagement maximale du FCP à 200% de son actif net.

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Le montant de ces investissements ne pourra dépasser 100% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux ;
 - Crédit ;
 - Change
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture ;
 - Exposition ;
 - Arbitrage
- La nature des instruments utilisés :
 - Obligations à option de remboursement anticipé (obligations "callable"/"puttable") ;
 - Obligations convertibles contingentes.

L'investissement en Obligations Convertibles Contingentes (Coco's) ne dépassera pas 5% maximum de l'actif net du FCP.

Les Obligations Convertibles Contingentes sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.

Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières, et ayant pour but de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de diversification, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans les instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion ou, le cas échéant, par le Délégué de la Gestion Financière dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du FCP. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque de perte en capital : Le capital investi dans le FCP n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.

Risque que l'objectif de gestion du FCP ne soit que partiellement atteint : Il ne peut y avoir de garantie quant à la réalisation de l'Objectif de Gestion du FCP. Il n'y a aucune certitude que la Société de Gestion ou, le cas échéant, le Délégué de la Gestion Financière soit en mesure d'allouer les actifs du FCP de façon profitable et le FCP pourrait subir des pertes malgré une performance positive concomitante de certains marchés financiers.

Risque taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FCP. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de liquidité : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

Risque lié à la détention d'obligation convertible : La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. La valeur liquidative du fonds est également susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles (c'est-à-dire la possibilité de convertir l'obligation en action). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux obligations convertibles contingentes : L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;
- de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires ;
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

Risque de change : Il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du FCP sera impactée négativement.

Risque lié à la couverture de change : Le FCP peut avoir recours à une stratégie de couverture visant à réduire l'impact du risque de change. Cependant, cette stratégie de couverture reste imparfaite et ne pourra pas réduire totalement l'impact des mouvements du marché des changes sur la valeur liquidative du FCP.

Risque de marché : La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

Risques liés au recours à des instruments dérivés : Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque de contrepartie : Dans le cadre des opérations de gré à gré, le FCP est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques en matière de durabilité : Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Le FCP suit une approche extra-financière engageante visant à atténuer ces risques, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de du FCP.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts C : Tous souscripteurs

L'investisseur qui souscrit à ce FCP souhaite s'exposer aux marchés obligataires internationaux.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Indications sur le régime fiscal :

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Prise en compte des risques de durabilité, des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et de la taxonomie européenne :

Le FCP relève de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il a un objectif d'investissement durable. Les informations relatives à cet objectif d'investissement durable sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections « Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>
- Date d'agrément par l'AMF : 22 décembre 2020.
- Date de création du Fonds : 27 janvier 2021.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte du marché

Les espoirs de nouvelles baisses de taux ont conduit à considérer que 2024 favoriserait les rendements obligataires. Cependant, le dynamisme des économies américaines ou sud-européennes a retardé cette perspective de baisse des taux, qui n'a commencé qu'en avril-mai, avant que la probabilité croissante d'une réélection de M. Trump ne l'interrompe. En effet, la volonté déclarée du Président désormais élu d'augmenter les droits de douane sur les importations et de réduire drastiquement les flux migratoires a ravivé les craintes d'une résurgence de l'inflation. De plus, les diverses déclarations de son administration, par exemple sur la déréglementation, ont conduit à une révision à la hausse des niveaux de croissance aux États-Unis. Le second grand fil conducteur de l'année est venu de la crise latente dans l'industrie automobile occidentale, dans un contexte de volumes de ventes réduits, de marges en diminution et d'investissements massifs dans la mobilité électrique, qui suscite encore des réserves chez certains consommateurs.

Les taux à 10 ans américains sont passés de 3,88 % à 4,7 % fin avril, avant de tomber à 3,62 % mi-septembre puis de remonter à 4,57 % à la fin de l'année. Le bund allemand a suivi une trajectoire similaire, passant de 2,02 % à 2,69 % fin mai, revenant à 2,03 % début décembre et rebondissant à 2,37 %.

Logiquement, compte tenu de l'élan économique et de la rentabilité des entreprises, le crédit a bien performé, renforcé par le resserrement des spreads.

Performances

En 2024, le fonds Mirova SG Obligations vertes a enregistré un rendement de 1,24 % brut de frais et a surperformé son indice de référence, le Bloomberg MSCI Global Green Bond TR EUR Hedged Index, qui a enregistré un rendement de 2,14 %.

Facteurs positifs à la performance relative

- L'allocation d'actifs a été positive pour la performance du fonds par rapport à l'indice (+0,33 %). Depuis le début de l'année, le fonds a bénéficié du resserrement des spreads de crédit IG. De plus, la sous-allocation a été positive, au sein de la dette souveraine, le fonds était sur-exposé aux obligations italiennes et sous-exposé aux obligations françaises par rapport aux obligations allemandes. Ces expositions ont été positives pour le fonds.
- La sélection de titres a été positive (+0,33 %), principalement au sein du secteur des services publics (par exemple ERG ou A2A en Italie) et du secteur bancaire (par exemple Crelan en Belgique).

Facteurs négatifs à la performance relative

- La stratégie de courbe et de duration a été négative (-0,42 %). Le fonds a souffert de l'exposition longue à la courbe des taux USD de janvier à mai et dans une moindre mesure au quatrième trimestre alors que nous avons réduit cette exposition USD ; rappelons que les taux avaient augmenté durant ces deux périodes.
- Le fonds a également souffert de la sur-exposition aux courbes de taux GBP.
- La sous-performance a été atténuée par la stratégie de duration en EUR : le fonds était sur-exposé à la courbe des swaps EUR et s'est positionné pour un aplatissement de la courbe, ce qui a été bénéfique pour le fonds.

Positionnement du portefeuille

- Le fonds a légèrement maintenu son exposition au crédit par rapport à l'indice. L'exposition à la fin décembre est de 58 % contre 39 % pour l'indice. Encore une fois, nous avons maintenu notre position haussière avec :
 - des actifs de qualité à des prix raisonnables qui devraient continuer à surperformer dans l'environnement actuel.
 - une préférence pour l'IG Euro sur l'IG US car la dynamique de mise à niveau relative des notations est plus favorable et les spreads moins serrés.
 - Prudence à court terme compte tenu du contexte politique.

Dans le cadre des souverains, suite aux turbulences politiques en France, le fonds reste sous exposé sur les OAT françaises durant le mois.

Nous avons légèrement augmenté notre sur-exposition aux obligations souveraines italiennes et espagnoles.

Nous avons maintenu notre position accommodante sur les quasi-souverains, agences et supranationaux, car ils sont considérés comme chers par rapport aux obligations d'entreprise.

- À la fin décembre, la duration globale du fonds a été maintenue à 6,95 (106 % par rapport à l'indice de référence). La sur-exposition est maintenue à la courbe des taux EUR avec une position d'aplatissement.
- Le fonds est neutre à négatif sur les taux USD et neutre sur les taux GBP.

Perspectives

Mirova ne peut que réaffirmer le scénario optimiste élaboré début 2023, à savoir celui d'un bon élan économique aux États-Unis avec une inflation revenue à des niveaux normalisés. Nous considérons cependant maintenant que ces niveaux normalisés auront du mal à plonger davantage et pourraient même légèrement augmenter, mais pas au niveau observé en 2021 et 2022.

Nous considérons désormais que le PIB mondial croîtra de 3 % en 2025, c'est-à-dire plus ou moins à un niveau stable ; nous anticipons :

- Une croissance de 2,5 % à 2,8 % aux États-Unis, où nous pensons toujours que le rajeunissement des capacités industrielles et l'IA, soutenus par l'investissement, continueront à alimenter des gains de productivité inédits depuis 20 ans et à préserver la croissance ; nous pensons également que les politiques de l'administration Trump II entrante, bien que globalement inflationnistes, comportent des mesures significatives qui, selon nous, ont le potentiel d'atténuer l'inflation ou au moins d'empêcher son rebond.
- Une croissance minimale de 0,8 % dans l'UE, où quelques économies industrialisées – à savoir l'Allemagne et maintenant dans une plus large mesure la France – feront face à des périodes de récession et auront une capacité réduite à faire face à toute pression inflationniste si le dollar s'apprécie davantage par rapport à l'euro ; nous insistons à nouveau sur le fait que, à condition que la France parvienne à adopter un budget, la zone a le potentiel de surprendre positivement grâce à l'épargne des ménages, toujours à des niveaux record, à la disponibilité des ressources des plans Next Gen de l'UE, à l'accumulation de stocks et à un probable cessez-le-feu en Ukraine ;
- Environ 4,5 % de croissance en Chine, où les autorités disposent de plus de moyens que ce que pensent les observateurs du marché pour atténuer des moteurs démographiques structurellement défavorables – bien que nous doutions que le paquet de relance initial annoncé par Xi Jinping puisse aider à soutenir la croissance au-delà de 2025, les ajouts les plus récents à ses plans pourraient ouvrir la voie à quelques surprises positives, comme c'est le cas en Europe ; enfin, la durabilité de la croissance chinoise dépendra notamment de l'évolution des tensions commerciales avec les États-Unis.

Reste à voir si l'administration Trump II respectera ses promesses de campagne (exagérées ?) en matière de politique migratoire, d'augmentation des droits de douane et de stimulus fiscal. Des mesures économiques excessives pourraient entraîner une résurgence de l'inflation et même, dans certaines circonstances, ralentir la croissance en affectant les économies exportatrices, en particulier en Europe et en Chine, qui pourraient à leur tour réagir et engager une guerre commerciale nuisible à l'activité mondiale.

Dans l'ensemble, l'accumulation d'incertitudes politiques et géopolitiques, ainsi que des évaluations serrées, devraient se traduire par une volatilité accrue et une dispersion, soulignant à nouveau la nécessité d'une gestion active des fonds.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	1 802 425,20	3 582 356,50
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	1 616 945,00	2 695 027,00
GERMANY 0% 10/10/2025	-	3 085 447,50
AUSTRIA 0% 29/02/2024	-	2 596 079,84
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	1 025 243,59	1 232 700,36
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.875% 13/06/2025	642 854,49	1 264 271,69
CREDIT AGRICOLE HOME LOA 2.875% 12/01/20234	797 575,30	804 989,90
EDP FINANCE BV 1,71% 24/01/2028	493 475,94	1 077 944,36
GERMANY 1.30% 15/10/2027	771 677,65	784 116,89
EXPORT DEVELOPMENT CANADA 4.75% 05/06/2034	839 094,76	681 148,75

Informations réglementaires

Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de SG 29 HAUSSMANN.

Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

SG 29 Haussmann a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la Société de gestion : <https://sg29haussmann.societegenerale>.

Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Politique de sélection des intermédiaires financiers

SG29 HAUSSMANN n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

SG29 HAUSSMANN a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

SG29 HAUSSMANN a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, SG29 HAUSSMANN a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

2- Contrôles

SG29 HAUSSMANN s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de SG29 HAUSSMANN toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, SG29 HAUSSMANN peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

Politique de rémunération

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés à l'annexe II de la Directive UCITS qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive UCITS propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive UCITS est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque du UCITS et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

SG29H	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2024	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2024 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	9 545 122	3 712 100	13 257 222

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la réglementation SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :		-
- Prêts de titres :	-	
- Emprunts de titres :	-	
- Prises en pension :	-	
- Mises en pensions :	-	
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :		6 039 608,71
- Change à terme :	6 039 608,71	
- Future :	-	
- Options :	-	
- Swap :	-	

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	HSBC
-	NATIXIS
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

SG Mirova Obligations Vertes

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds SG Mirova Obligations Vertes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG Mirova Obligations Vertes constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 411-37 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	20 369 043,09	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	20 369 043,09	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	68 698,78	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	20 437 741,87	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	51 056,00	-
Comptes financiers	586 626,81	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	637 682,81	-
Total Actif I + II	21 075 424,68	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	20 589 329,89	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	253 078,90	-
Capitaux propres I	20 842 408,79	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	116 826,79	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	116 826,79	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	116 189,10	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	116 189,10	-
Total Passifs: I + II + III + IV	21 075 424,68	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	1 300 664,08	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	86 218,22	-
Sous-total Produits sur opérations financières	1 386 882,30	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-64 139,55	-
Sous-total charges sur opérations financières	-64 139,55	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 322 742,75	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-620 653,57	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-14 355,95	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-635 009,52	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation	687 733,23	-
C = A - B		
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-471 253,87	-
Sous-total revenus nets I = C + D	216 479,36	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits de n fonction des revenus sous-jacents.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-2 073 376,09	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-22 169,02	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-2 095 545,11	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	1 375 628,34	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-719 916,77	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 366 228,00	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-3 125,32	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	1 363 102,68	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-606 586,37	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	756 516,31	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	253 078,90	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de générer une performance régulière en investissant sur le marché des obligations vertes, sur la durée de placement recommandée de 3 ans à travers la mise en œuvre d'une gestion active de portefeuille visant à concilier une recherche de performance financière et un impact environnemental et/ou social positif.

Pour ce faire, la sélection des valeurs en portefeuille se base à la fois sur des critères d'analyse financière et des critères extra-financiers intégrant de manière systématique la prise en compte les aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance).

Le FCP a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	Date n-4
Actif net total	20 842 408,79	88 090 984,04	46 592 265,39	47 934 888,23	-

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	Date n-4
PART C					
FR0050000456					
Actif net	20 842 408,79	88 090 984,04	46 592 265,39	47 934 888,23	-
Nombre de parts ou actions	252 552,885	1 080 673,955	609 109,266	497 683,327	-
Valeur liquidative unitaire	82,52	81,51	76,49	96,31	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-2,00	-1,37	-5,97	-2,53	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du revenu et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 27 janvier 2021.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020-07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthodes de comptabilisation :

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré lors du paiement effectif des frais.

La comptabilité du FCP est effectuée en euros

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	88 090 984,04	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	10 891 042,06	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-78 094 908,11	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	687 733,23	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-2 095 545,11	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 363 102,68	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	20 842 408,79	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0050000456	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	135 568,072	10 891 042,06
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-963 689,142	-78 094 908,11
Solde net des souscriptions/rachats	-828 121,07	-67 203 866,05

PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0050000456	PART C	Capitalisable	EUR	20 842 408,79	252 552,885	82,52

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	20 369,04	15 549,87	4 819,17	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	586,63	-	-	-	586,63
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	4 305,62	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	19 855,49	4 819,17	-	586,63

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	483,45	-	-	1 358,17	3 161,72	9 504,05	5 861,65
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	586,63	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	2 414,43	1 794,56	-301,41	398,04
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 070,08	-	-	3 772,60	4 956,28	9 202,64	6 259,69

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP+/-	USD+/-	NOK+/-	SEK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 327,22	3 113,00	172,69	-	857,02
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	16,70	-	-	-
Comptes financiers	105,17	237,05	18,01	16,26	38,31
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-1 506,58	-3 436,87	-169,52	-	-909,44
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-74,19	-70,12	21,18	16,26	-14,11

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	17 681,31	1 728,91	958,82
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	17 681,31	1 728,91	958,82

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
NATIXIS	2,02	-
HSBC FRANCE	1,86	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	-	51,84
HSBC FRANCE	-	0,17
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	5 190,73
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	45 823,52
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	41,75
Total des créances	51 056,00
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-33 294,58
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-82 894,52
Total des dettes	-116 189,10
Total des créances et dettes	-65 133,10

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	1.30% TTC maximum
Frais indirect maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Prestataire percevant des commissions de mouvement :

Sans objet.

Frais de recherche :

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société Déléataire de la Gestion Financière.

PART C

FR0050000456	31/12/2024
Frais fixes	635 009,52
Frais fixes en % actuel	1,10
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	216 479,36	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	216 479,36	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	216 479,36	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR0050000456	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	216 479,36	-
Total	216 479,36	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-719 916,77	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-719 916,77	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-719 916,77	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR0050000456	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-719 916,77	-
Total	-719 916,77	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			20 369 043,09	97,73
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			20 007 588,74	96,00
Aluminium			172 691,45	0,83
NORSK HYDRO ASA 5.257% 30/11/2028	NOK	2 000 000	172 691,45	0,83
Assurance services complets			391 402,07	1,88
ASSICURAZIONI GENERALI 2.429% 14/07/2031	EUR	200 000	190 468,56	0,91
UNIQUE INSURANCE GROUP AG VAR 09/10/2035	EUR	200 000	200 933,51	0,97
Banques			4 828 079,41	23,16
AIB GROUP PLC VAR 20/05/2035	EUR	100 000	105 941,04	0,51
BANCO BILBAO VIZCAYA 4.375% 14/10/2029	EUR	100 000	107 667,89	0,52
BANCO BILBAO VIZCAYA AGR 3.50% 26/03/2031	EUR	200 000	210 079,40	1,01
BANCO BPM SPA VAR 17/01/2030	EUR	250 000	275 566,31	1,32
BANCO DE SABADELL SA VAR 07/06/2029	EUR	300 000	327 362,14	1,57
BANCO DE SABADELL SA VAR 27/05/2031	EUR	200 000	201 299,59	0,97
BANCO SANTANDER VAR 24/06/2029	EUR	200 000	185 224,96	0,89
BAYERISCHE LANDESBANK VAR 23/09/2031	EUR	100 000	95 351,45	0,46
CAIXABANK SA VAR 18/06/2031	EUR	100 000	98 157,51	0,47
CAIXA GERAL DE DEPOSITIOS VAR 21/09/2027	EUR	200 000	191 901,70	0,92
CRELAN SA VAR 23/01/2032	EUR	200 000	227 452,23	1,09
CRELAN SA VAR 28/02/2030	EUR	200 000	230 271,93	1,10
DE VOLKSBANK NV VAR 27/11/2035	EUR	100 000	100 494,15	0,48
DE VOLKSBANK NV VARIABLE 22/10/2030	EUR	200 000	198 712,00	0,95
ERSTE AND STEIERMAR BANK VAR 31/01/2029	EUR	100 000	108 455,05	0,52
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.75% 23/09/2030	USD	400 000	315 299,86	1,51
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	300 000	224 418,08	1,08
EUROPEAN UNION 2.625% 04/02/2048	EUR	100 000	92 013,49	0,44
JAPAN BANK FOR INTERNATIONAL COOPERATION 4.875% 18/10/2028	USD	300 000	296 361,42	1,42
KFW 4.875% 03/02/2031	GBP	400 000	515 268,94	2,47
LB BADEN WUERTTEMBERG 0.375% 29/07/2026	EUR	100 000	96 570,33	0,46
NATWEST GROUP INC 05/08/2031	EUR	100 000	103 651,52	0,50
NORDEA BANK ABP VAR 29/05/2035	EUR	200 000	210 284,00	1,01
RAIFFEISENBANK AS VAR 05/06/2030	EUR	100 000	106 561,30	0,51
UNICAJA BANCO SA VAR 12/09/2029	EUR	200 000	203 713,12	0,98
Chemins de fer			107 169,18	0,51
EAST JAPAN RAILWAY CO 3.976% 05/09/2032	EUR	100 000	107 169,18	0,51

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Chimie de base			243 436,95	1,17
ECOLAB INC 2.125% 02/01/2032	USD	300 000	243 436,95	1,17
Composants et équipements électriques			885 219,01	4,25
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	EUR	300 000	292 498,25	1,40
LG ENERGY SOLUTION 5.375% 02/07/2029	USD	200 000	192 534,87	0,93
LGENERYSOLUTION 5.625% 25/09/2026	USD	300 000	296 171,78	1,42
STATNETT SF 3.50% 08/06/2033	EUR	100 000	104 014,11	0,50
Eau			1 075 888,20	5,16
ELIA TRANSMISSION BE 3.75% 16/01/2036	EUR	100 000	105 376,80	0,50
SEVERN TRENT WATER LTD 5.25% 04/04/2036	GBP	300 000	356 993,83	1,71
VENA ENERGY CAP PTE LTD 3.133% 26/02/2025	USD	400 000	389 127,00	1,87
VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERP	EUR	200 000	224 390,57	1,08
Électricité alternative			848 727,59	4,07
EDP SA VAR 16/09/2054	EUR	300 000	309 888,49	1,49
ERG SPA 0.875% 15/09/2031	EUR	400 000	339 378,79	1,63
ERG SPA 4.125% 03/07/2030	EUR	100 000	105 139,45	0,50
ORSTED AS VAR 09/12/3019	EUR	100 000	94 320,86	0,45
Électricité conventionnelle			418 005,71	2,01
ACEA SPA 3.875% 24/1/2031	EUR	200 000	214 643,33	1,03
TERNA RETE ELECTRICA PERP	EUR	100 000	98 218,90	0,47
TERNA RETE ELETTRICA 3.875% 24/07/2033	EUR	100 000	105 143,48	0,51
Équipement électronique: contrôle et filtres			218 885,73	1,05
JOHNSON CONTROLS INTL PL 4.25% 23/05/2035	EUR	200 000	218 885,73	1,05
État			5 396 974,02	25,89
AUSTRALIAN GOVERNMENT 4.25% 21/06/2034	AUD	200 000	118 265,26	0,57
BASQUE GOVERNMENT 0.25% 30/04/2031	EUR	300 000	256 475,59	1,23
BASQUE GOVERNMENT 0.45% 30/04/2032	EUR	200 000	168 519,51	0,81
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	EUR	1 100 000	578 941,00	2,78
CANADIAN GOVERNMENT 2.25% 01/12/2029	CAD	100 000	65 175,63	0,31
COMMUNITY OF MADRID 2.822% 31/10/2029	EUR	200 000	201 657,63	0,97
COMMUNITY OF MADRID SPAI 3.173% 30/07/2029	EUR	100 000	104 068,99	0,50
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	500 000	528 901,43	2,54
ITALIAN REPUBLIC 4% 30/10/2031	EUR	200 000	213 120,66	1,02
JUNTA DE ANDALUCIA 0.5% 30/04/2031	EUR	400 000	344 482,90	1,65
ONTARIO PROVINCE 1.55% 1/11/2029	CAD	300 000	187 339,17	0,90
QUEBEC OF PROVINCE 2.1% 27/05/2031	CAD	200 000	124 782,44	0,60
REGION WALLONNE 1.25% 03/05/2034	EUR	200 000	169 154,08	0,81
REPUBLIC OF CHILE 0.83% 02/07/2031	EUR	400 000	341 278,74	1,64
REPUBLIC OF CHILE 2.55% 27/01/2032	USD	200 000	164 463,38	0,79
REPUBLIC OF CHILE 3.5% 25/01/2050	USD	300 000	205 412,04	0,98
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	EUR	400 000	270 743,43	1,30

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
REPUBLIC OF KOREA 0.0% 15/10/2026	EUR	200 000	190 632,00	0,91
REPUBLIC OF PHILIPPINES 5.6% 14/05/2049	USD	100 000	95 993,89	0,46
ROMANIA 5.625% 22/02/2036	EUR	200 000	201 961,11	0,97
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	600 000	410 646,82	1,97
UK OF GB AND NORTHERN 0.875% 31/07/2033	GBP	250 000	226 338,13	1,08
UK OF GB AND NORTHERN IRELAND 1.50% 31/07/2053	GBP	400 000	228 620,19	1,10
Expert en finance			1 787 847,23	8,58
BRAMBLES FINANCE PLC 4.25% 22/03/2031	EUR	100 000	109 220,78	0,52
CASSA DEPOSITI E PRESTIT 3.875% 13/02/2029	EUR	300 000	320 342,75	1,54
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1% 15/01/2032	EUR	100 000	85 444,21	0,41
DIGITAL DUTCH FINCO BV 3.875% 13/09/2033	EUR	100 000	102 490,04	0,49
DIGITAL INTREPID HOLDING 0.625% 15/07/2031	EUR	150 000	125 711,28	0,60
ELLEVIO AB 4.125% 07/03/2034	EUR	200 000	215 164,03	1,03
EXPORT DEVELOPMENT CANADA 4.75% 05/06/2034	USD	200 000	194 924,67	0,94
HLDNG DINFRA METIERS 4.5% 06/04/2027	EUR	100 000	105 100,42	0,50
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	200 000	216 484,89	1,04
REN FINANCE BV 3.50% 27/02/2032	EUR	100 000	103 349,04	0,50
TENNET HOLDING BV VAR PERPETUAL	EUR	200 000	209 615,12	1,01
Fournisseurs industriels			104 761,90	0,50
ELIS SA 3.75% 21/03/2030	EUR	100 000	104 761,90	0,50
Industries diversifiées			424 184,87	2,04
SOCIETE NATIONAL SNCF 3.125% 02/11/2027	EUR	200 000	203 621,64	0,98
SUEZ 5% 03/11/2032	EUR	200 000	220 563,23	1,06
Participation et promotion immobilières			497 865,05	2,39
CTP NV 3.875% 21/11/2032	EUR	200 000	198 733,01	0,95
CTP NV 4.75% 05/02/2030	EUR	100 000	108 843,72	0,52
VESTEDA FINANCE BV 0.75% 18/10/2031	EUR	100 000	84 408,22	0,41
VESTEDA FINANCE BV 4% 07/05/2032	EUR	100 000	105 880,10	0,51
Pièces détachées d'automobiles			274 177,16	1,32
DENSO CORP 1.239% 16/09/2026	USD	300 000	274 177,16	1,32
Réassurance			87 953,27	0,42
MUNICH RE VAR 26/05/2041	EUR	100 000	87 953,27	0,42
SCPI : biens immobiliers diversifié			168 036,77	0,81
ICADE 0.625% 18/01/2031	EUR	200 000	168 036,77	0,81
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			202 706,01	0,97
CARMILA SA 9.875% 25/01/2032	EUR	100 000	101 723,74	0,49
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.875% 11/09/2034	EUR	100 000	100 982,27	0,48
SCPI de soins de santé			171 475,42	0,82
COFINIMMO 0.875% 02/12/2030	EUR	200 000	171 475,42	0,82
Services d'élimination des déchets			97 085,00	0,47
DERICHEBO 2.25% 15/07/2028	EUR	100 000	97 085,00	0,47

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services de transport			434 192,40	2,08
ADIF ALTA VELOCIDAD 0.55% 31/10/2031	EUR	300 000	252 739,32	1,21
ADIF ALTA VELOCIDAD 3.9% 30/04/2033	EUR	100 000	107 062,86	0,51
SNCF RESEAU 0.75% 25/05/2036	EUR	100 000	74 390,22	0,36
Services immobiliers			101 001,07	0,48
CITYCON TREASURY BV 5% 11/03/2030	EUR	100 000	101 001,07	0,48
Services multiples aux collectivités			213 812,73	1,03
NATIONAL GRID PLC 3.875% 16/01/2029	EUR	200 000	213 812,73	1,03
Service traitement et d'élimination des déchets			296 445,55	1,42
MEDIO AMBIENTE 3.715% 08/10/2031	EUR	200 000	202 132,99	0,97
SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	EUR	100 000	94 312,56	0,45
Télécommunications filaires			559 564,99	2,69
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	100 000	114 470,19	0,55
VERIZON COMMUNICATIONS 1.5% 18/09/2030	USD	200 000	161 182,68	0,78
VERIZON COMMUNICATIONS 3.875% 08/02/2029	USD	300 000	283 912,12	1,36
Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			361 454,35	1,73
Semi conducteurs			361 454,35	1,73
ONTARIO POWER GENERATION 3.215% 08/04/2030	CAD	400 000	264 268,61	1,27
ONTARIO POWER GENERATION 4.248% 18/01/2049	CAD	150 000	97 185,74	0,46
Total			20 369 043,09	97,73

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
OVCT 250314 AUD/EUR	1 353,10	-	EUR	123 560,27	AUD	-122 207,17
OVCT 250314 CAD/EUR	-	165,69	EUR	787 066,76	CAD	-787 232,45
OVCT 250314 GBP/EUR	2 017,40	-	EUR	1 508 595,98	GBP	-1 506 578,58
OVCT 250314 NOK/EUR	509,34	-	EUR	170 027,91	NOK	-169 518,57
OVCT 250314 USD/EUR	-	51 842,95	EUR	3 385 026,90	USD	-3 436 869,85
Total	3 879,84	52 008,64		5 974 277,82		-6 022 406,62

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO BOBL 0325	10	-	15 100,00	1 178 600,00
EURO BUND 0325	1	-	3 510,00	133 440,00

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
EURO BUXL 0325	3	-	24 720,00	398 040,00
EURO SCHATZ 0325	17	-	7 735,00	1 818 745,00
US 10 YR NO 0325	-1	1 735,28	-	-105 021,73
US 2 YR NOT 0325	3	-	384,74	595 681,45
US 5 YR NOT 0325	6	-	4 979,45	615 961,51
US LONG BON 0325	-3	12 018,66	-	-329 822,55
Sous total		13 753,94	56 429,19	4 305 623,68
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		13 753,94	56 429,19	4 305 623,68

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	20 369 043,09
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-48 128,80
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-42 675,25
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	688 747,81
Autres passifs (-)	-124 578,06
Total = actif net	20 842 408,79

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023



BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	86 093 492,78	44 545 337,65
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	83 167 734,05	44 209 179,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	2 584 556,00	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	341 202,73	336 158,22
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	16 448 151,91	8 737 926,69
Opérations de change à terme de devises	16 103 202,30	8 103 861,33
Autres	344 949,61	634 065,36
Comptes financiers	3 443 861,59	2 317 584,77
Liquidités	3 443 861,59	2 317 584,77
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	105 985 506,28	55 600 849,11

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	89 566 244,53	50 231 631,63
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 895 642,47	-3 712 897,95
• Résultat de l'exercice	420 381,98	73 531,71
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	88 090 984,04	46 592 265,39
Instruments financiers	341 202,15	336 157,79
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	341 202,15	336 157,79
Autres opérations	-	-
Dettes	16 123 170,54	8 131 844,58
Opérations de change à terme de devises	16 033 885,01	8 056 943,84
Autres	89 285,53	74 900,74
Comptes financiers	1 430 149,55	540 581,35
Concours bancaires courants	1 430 149,55	540 581,35
Emprunts	-	-
Total du passif	105 985 506,28	55 600 849,11

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	6 944 610,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	21 498 975,02	7 395 746,66
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	110 025,62	9 520,49
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	995 007,01	564 999,58
• Produits sur titres de créances	17 596,62	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 122 629,25	574 520,07
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-65 247,99	-13 744,79
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-65 247,99	-13 744,79
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 057 381,26	560 775,28
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-710 342,87	-500 689,49
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	347 038,39	60 085,79
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	73 343,59	13 445,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	420 381,98	73 531,71

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une

méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	1.30% maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Prestataire percevant des commissions de mouvement :

Sans objet.

Devise de comptabilité

EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

armes

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C :

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation



2 évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	46 592 265,39	47 934 888,23
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	42 856 630,15	34 164 354,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-6 104 344,18	-25 402 590,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	194 070,87	288 394,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 216 925,78	-3 604 162,55
Plus-values réalisées sur contrats financiers	522 019,73	762 756,56
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-915 599,67	-851 058,52
Frais de transaction	-16 613,66	-25 129,54
Différences de change	-226 503,01	-172 525,87
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5 906 435,29	-6 792 909,60
- Différence d'estimation exercice N	-1 494 776,10	-7 401 211,39
- Différence d'estimation exercice N-1	-7 401 211,39	-608 301,79
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	152 510,52	230 162,37
- Différence d'estimation exercice N	341 202,73	188 692,21
- Différence d'estimation exercice N-1	188 692,21	-41 470,16
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	347 038,39	60 085,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	88 090 984,04	46 592 265,39

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	73 213 576,89	-
Obligations à taux variable	9 954 157,16	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	2 584 556,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	21 498 975,02	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	73 213 576,89	9 954 157,16	-	-
Titres de créances	2 584 556,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 443 861,59
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 430 149,55
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	21 498 975,02	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	243 546,19	11 297 867,66	16 417 444,40	55 208 875,80
Titres de créances	2 584 556,00	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 443 861,59	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 430 149,55	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	13 874 516,33	3 669 740,74	3 954 717,95

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	CAD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	9 749 260,69	4 741 718,12	1 246 566,15	183 958,45
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	255 669,22	34 384,63	-	-
Comptes financiers	722 865,53	313 780,86	77 058,66	9 197,25
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	9 653 247,86	4 832 663,40	1 369 983,09	177 990,66
Comptes financiers	558 143,32	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	17 383 765,50	710 749,52	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	16 448 151,91
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	16 103 202,30
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	323 453,55
Souscriptions à recevoir	21 496,06
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	16 123 170,54
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	16 033 885,01
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	89 273,42
RACHAT à payer	12,11
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	549 998,277	42 856 630,15	78 433,588	6 104 344,18
Commission de souscription / rachat		113,87		-
Rétrocessions		113,87		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,07
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	420 381,98	73 531,71
Total	420 381,98	73 531,71
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	420 381,98	73 531,71
Total	420 381,98	73 531,71
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 895 642,47	-3 712 897,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 895 642,47	-3 712 897,95
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 895 642,47	-3 712 897,95
Total	-1 895 642,47	-3 712 897,95
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
Actif net	88 090 984,04	46 592 265,39	47 934 888,23	-	-
Nombre de parts en circulation	1 080 673,955	609 109,266	497 683,327	-	-
Valeur liquidative	81,51	76,49	96,31	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,36	-5,97	-2,53	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 27 janvier 2021.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
ES0265936023	ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 08/09/2027	PROPRE	700 000,00	640 967,85	EUR	0,73
XS2286044370	ABB FINANCE BV 0% 19/01/2030	PROPRE	400 000,00	337 416,00	EUR	0,38
XS2388941077	ACCIONA ENERGIA FINANCIARIA 0.375% 07/10/2027	PROPRE	400 000,00	359 708,66	EUR	0,41
XS2610209129	ACCIONA ENERGIA FINANCIARIA 3.75% 25/04/2030	PROPRE	500 000,00	507 856,07	EUR	0,58
XS2292486771	ACEA SPA 0% 28/09/2025	PROPRE	100 000,00	94 330,00	EUR	0,11
XS2292487076	ACEA SPA 0.25% 28/07/2030	PROPRE	500 000,00	412 478,03	EUR	0,47
XS2579284469	ACEA SPA 3.875% 24/1/2031	PROPRE	800 000,00	850 992,44	EUR	0,97
ES0200002063	ADIF ALTA VELOCIDAD 0.55% 31/10/2031	PROPRE	600 000,00	490 795,05	EUR	0,56
ES0200002089	ADIF ALTA VELOCIDAD 3.9% 30/04/2033	PROPRE	300 000,00	322 415,03	EUR	0,37
BE6330288687	AEDIFICA SA 0.75% 09/09/2031	PROPRE	500 000,00	400 268,52	EUR	0,45
XS2230399441	AIB GROUP PLC VAR 30/05/2031	PROPRE	400 000,00	390 869,73	EUR	0,44
XS2498554992	ALD SA 4% 05/07/2027	PROPRE	400 000,00	417 264,28	EUR	0,47
XS2531420730	ALLIANDER NV 2.625% 09/09/2027	PROPRE	400 000,00	401 491,87	EUR	0,46
FR00140010J1	ALTAREA 1.75% 16/01/2030	PROPRE	100 000,00	78 995,67	EUR	0,09
DE000A30VPL3	AMPRION GMBH 3.45% 22/09/2027	PROPRE	300 000,00	306 608,70	EUR	0,35
DE000A30VPM1	AMPRION GMBH 3.971% 22/09/2032	PROPRE	600 000,00	632 739,13	EUR	0,72
XS2166219720	ASML HOLDING NV 0.625% 07/05/2029	PROPRE	400 000,00	360 010,17	EUR	0,41
XS2201857534	ASSICURAZIONI GENERALI 2.429% 14/07/2031	PROPRE	400 000,00	354 981,12	EUR	0,40
XS2598332133	AUTOLIV INC 4.25% 15/03/2028	PROPRE	300 000,00	318 449,80	EUR	0,36
XS2314312179	AXA SA VAR 07/10/2041	PROPRE	100 000,00	83 138,60	EUR	0,09
XS2545206166	BANCO BILBAO VIZCAYA 4.375% 14/10/2029	PROPRE	600 000,00	644 023,43	EUR	0,73
XS2598331242	BANCO DE SABADELL SA VAR 07/06/2029	PROPRE	500 000,00	540 479,26	EUR	0,61
XS2455392584	BANCO DE SABADELL SA VAR 24/03/2026	PROPRE	200 000,00	200 228,11	EUR	0,23
XS2228245838	BANCO DE SARADELL SA VAR 11/03/2027	PROPRE	300 000,00	287 678,95	EUR	0,33
XS2194370727	BANCO SANTANDER SA 1.125% 23/06/2027	PROPRE	300 000,00	282 174,93	EUR	0,32

SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2357417257	BANCO SANTANDER VAR 24/06/2029	PROPRE	400 000,00	356 082,31	EUR	0,40
XS2576362839	BANK OF IRELAND GROUP VAR 16/07/2028	PROPRE	300 000,00	320 863,99	EUR	0,36
XS2643234011	BANK OF IRELAND VAR 04/07/2031	PROPRE	500 000,00	546 760,00	EUR	0,62
XS2311407352	BANK OF IRELAND VAR 10/05/2027	PROPRE	500 000,00	466 339,26	EUR	0,53
ES0213679JR9	BANKINTER SA 0.625% 06/10/2027	PROPRE	800 000,00	730 303,85	EUR	0,83
ES0000106684	BASQUE GOVERNMENT 0.25% 30/04/2031	PROPRE	500 000,00	413 901,99	EUR	0,47
ES0000106726	BASQUE GOVERNMENT 0.45% 30/04/2032	PROPRE	400 000,00	327 587,67	EUR	0,37
XS2356569736	BAYERISCHE LANDESBANK VAR 23/09/2031	PROPRE	200 000,00	173 473,38	EUR	0,20
DE000BLB6JU7	BAYERISCHE LANDESBANK 3.75% 07/02/2029	PROPRE	400 000,00	417 825,64	EUR	0,47
DE000BHY0GN0	BERLIN HYP AG 0.375% 25/01/2027	PROPRE	200 000,00	185 140,79	EUR	0,21
XS2596458591	BRAMBLES FINANCE PLC 4.25% 22/03/2031	PROPRE	600 000,00	653 583,90	EUR	0,74
DE0001030724	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	PROPRE	3 100 000,00	1 734 605,00	EUR	1,97
FR001400DCH4	CAISSE DES DEPOTS ET CON 3% 25/11/2027	PROPRE	200 000,00	203 673,34	EUR	0,23
PTCGDCOM0037	CAIXA GERAL DE DEPOSITIOS VAR 21/09/2027	PROPRE	700 000,00	648 497,90	EUR	0,74
XS2297549391	CAIXABANK SA VAR 09/02/2029	PROPRE	200 000,00	177 566,63	EUR	0,20
XS2310118976	CAIXABANK SA VAR 18/06/2031	PROPRE	200 000,00	187 745,29	EUR	0,21
CA135087N670	CANADIAN GOVERNMENT 2.25% 01/12/2029	PROPRE	200 000,00	131 674,96	CAD	0,15
IT0005532574	CASSA DEPOSITI E PRESTIT 3.875% 13/02/2029	PROPRE	500 000,00	529 008,63	EUR	0,60
XS2517103417	CIE DE SAINT GOBAIN 2.125% 10/06/2028	PROPRE	300 000,00	292 298,53	EUR	0,33
BE6325493268	COFINIMMO 0.875% 02/12/2030	PROPRE	300 000,00	244 294,51	EUR	0,28
ES00001010J0	COMMUNITY OF MADRID 2.822% 31/10/2029	PROPRE	600 000,00	601 736,79	EUR	0,68
ES0000101909	COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.571% 30/04/2029	PROPRE	100 000,00	95 001,50	EUR	0,11
FR001400M402	CRED AGRICOLE SA 4.375% 27/11/2033	PROPRE	700 000,00	739 257,97	EUR	0,84
FR001400E946	CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25% 01/12/2032	PROPRE	400 000,00	422 924,79	EUR	0,48
BE0002936178	CRELAN SA VAR 28/02/2030	PROPRE	300 000,00	322 984,40	EUR	0,37
XS2390530330	CTP NV 0.625% 27/09/2026	PROPRE	500 000,00	451 316,75	EUR	0,51
XS2434791690	CTP NV 0.875% 20/01/2026	PROPRE	400 000,00	374 064,99	EUR	0,42
XS2202902636	DE VOLKSBANK NV VARIABLE 22/10/2030	PROPRE	300 000,00	283 779,13	EUR	0,32
XS2308298962	DE VOLKSBANK NV 0.375% 03/03/2028	PROPRE	100 000,00	87 438,52	EUR	0,10
USJ12075AZ00	DENSO CORP 1.239% 16/09/2026	PROPRE	600 000,00	495 508,58	USD	0,56

SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2351382473	DERICHEBO 2.25% 15/07/2028	PROPRE	100 000,00	95 020,63	EUR	0,11
XS2100664114	DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.5% 15/03/2030	PROPRE	300 000,00	265 247,75	EUR	0,30
XS1891174341	DIGITAL EURO FINCO 2.5% 16/01/2026	PROPRE	500 000,00	499 489,79	EUR	0,57
XS2280835260	DIGITAL INTREPID HOLDING 0.625% 15/07/2031	PROPRE	650 000,00	512 848,15	EUR	0,58
XS2654097927	DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	PROPRE	800 000,00	839 004,55	EUR	0,95
XS2673433814	EAST JAPAN RAILWAY CO 3.976% 05/09/2032	PROPRE	200 000,00	217 117,21	EUR	0,25
XS2588859376	EAST JAPAN RAILWAY CO 4.11% 22/02/2043	PROPRE	500 000,00	551 959,93	EUR	0,63
US278865BM17	ECOLAB INC 2.125% 02/01/2032	PROPRE	900 000,00	701 238,40	USD	0,80
US26835PAH38	EDP FINANCE BV 1,71% 24/01/2028	PROPRE	700 000,00	568 233,15	USD	0,65
XS2542914986	EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	PROPRE	100 000,00	106 815,05	EUR	0,12
PTEDPUOM0008	ENERGIAS DE PORTUGAL SA 3.875% 26/06/2028	PROPRE	400 000,00	419 688,80	EUR	0,48
FR0013428489	ENGIE SA 0.375% 21/06/2027	PROPRE	200 000,00	183 251,64	EUR	0,21
FR0014005ZP8	ENGIE SA 0.375% 26/10/2029	PROPRE	300 000,00	257 258,09	EUR	0,29
FR001400H1V0	ENGIFP 5 5/8 04/03/53	PROPRE	300 000,00	384 702,90	GBP	0,44
US29444UBK16	EQUINIX INC 1% 15/09/2025	PROPRE	900 000,00	763 678,09	USD	0,87
XS2229434852	ERG SPA 0.5% 11/09/2027	PROPRE	800 000,00	725 373,90	EUR	0,82
XS2386650274	ERG SPA 0.875% 15/09/2031	PROPRE	700 000,00	566 054,85	EUR	0,64
XS1981060624	ERG SPA 1.875% 11/04/2025	PROPRE	200 000,00	198 867,66	EUR	0,23
XS2697970536	ESB FINANCE DAC 4.25% 03/03/2036	PROPRE	300 000,00	326 850,92	EUR	0,37
XS2171713006	EUROGRID GMBH 1.113% 15/05/2032	PROPRE	400 000,00	339 478,20	EUR	0,39
US298785JH03	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.75% 23/09/2030	PROPRE	700 000,00	516 341,22	USD	0,59
XS1811852109	EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.875% 13/06/2025	PROPRE	700 000,00	619 906,81	USD	0,70
EU000A3K4C42	EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	PROPRE	600 000,00	446 513,59	EUR	0,51
EU000A3K4DM9	EUROPEAN UNION 2.625% 04/02/2048	PROPRE	700 000,00	668 590,04	EUR	0,76
XS2312733871	FAURECIA 2.375% 15/06/2029	PROPRE	100 000,00	91 577,75	EUR	0,10
DE0001030708	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	PROPRE	2 000 000,00	1 770 120,00	EUR	2,01
XS2627121259	FERROVIE DELLO STATO ITALIANE SPA 4.125% 23/05/2029	PROPRE	500 000,00	527 454,30	EUR	0,60
XS2026171079	FERROVIE DELLO STATO 1.125% 09/07/2026	PROPRE	400 000,00	382 212,52	EUR	0,43
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	1 600 000,00	1 006 004,72	EUR	1,14
FR0013234333	FRANCE 1.75% 25/06/2039	PROPRE	1 500 000,00	1 318 200,49	EUR	1,50

SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US37045VAY65	GENERAL MOTORS CO 5.40% 15/10/2029	PROPRE	800 000,00	745 590,01	USD	0,85
DE0001030716	GERMANY 0% 10/10/2025	PROPRE	3 200 000,00	3 073 216,00	EUR	3,49
XS2233088132	HAMBURGER HOCHBAHN AG 0.125% 24/02/2031	PROPRE	200 000,00	166 744,38	EUR	0,19
XS2485360981	HERA SPA 2.5% 25/05/2029	PROPRE	653 000,00	640 006,76	EUR	0,73
XS2608828641	HLDNG DINFRA METIERS 4.5% 06/04/2027	PROPRE	700 000,00	740 706,84	EUR	0,84
XS2385389551	HOLDING D INFRASTRUCTURE 0.125% 16/09/2025	PROPRE	400 000,00	376 532,91	EUR	0,43
XS2580221658	IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP	PROPRE	500 000,00	515 533,93	EUR	0,59
XS2558916693	IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22/11/2028	PROPRE	300 000,00	305 461,82	EUR	0,35
XS2295335413	IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	PROPRE	600 000,00	555 000,08	EUR	0,63
FR0014001IM0	ICADE 0.625% 18/01/2031	PROPRE	500 000,00	398 496,58	EUR	0,45
XS2586947082	INSTITUT CREDITO OFICIAL 3.05% 31/10/2027	PROPRE	700 000,00	714 086,33	EUR	0,81
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	250 000,00	243 546,19	EUR	0,28
XS2275029085	IREN SPA 0.25% 17/01/2031	PROPRE	200 000,00	159 676,82	EUR	0,18
XS1881533563	IREN SPA 1.95% 19/09/2025	PROPRE	700 000,00	688 693,28	EUR	0,78
IT0005542359	ITALIAN REPUBLIC 4% 30/10/2031	PROPRE	1 100 000,00	1 155 224,21	EUR	1,31
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	PROPRE	900 000,00	926 823,44	EUR	1,05
US471048CY21	JAPAN BANK FOR INTERNATIONAL COOPERATION 4.875% 18/10/2028	PROPRE	500 000,00	469 952,59	USD	0,53
XS2626007939	JOHNSON CONTROLS INTL PL 4.25% 23/05/2035	PROPRE	800 000,00	870 413,64	EUR	0,99
ES0000090847	JUNTA DE ANDALUCIA 0.5% 30/04/2031	PROPRE	700 000,00	584 743,58	EUR	0,66
XS2649518953	KFW 4.875% 03/02/2031	PROPRE	800 000,00	1 011 699,01	GBP	1,15
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	400 000,00	298 430,25	EUR	0,34
DE000LB2CLH7	LB BADEN WUERTTEMBERG 0.375% 29/07/2026	PROPRE	500 000,00	461 299,43	EUR	0,52
FR001400I5S6	LEGRAND SA 3.5% 29/05/2029	PROPRE	200 000,00	211 042,52	EUR	0,24
USY5S5CGAA01	LGENERGYSOLUTION 5.625% 25/09/2026	PROPRE	800 000,00	742 941,20	USD	0,84
XS1646530565	LIETUVOS ENERGIJA UAB 2% 14/07/2027	PROPRE	700 000,00	670 343,49	EUR	0,76
XS2227196404	MEDIOBANCA DI CRED FIN 1% 08/09/2027	PROPRE	300 000,00	277 751,02	EUR	0,32
XS2221845683	MUNICH RE VAR 26/05/2041	PROPRE	200 000,00	167 898,39	EUR	0,19
XS2575973776	NATIONAL GRID PLC 3.875% 16/01/2029	PROPRE	800 000,00	852 647,89	EUR	0,97
FR001400H0F5	NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	PROPRE	300 000,00	331 684,38	EUR	0,38
XS2723860990	NORDEA BANK ABP 4.875% 23/02/2034	PROPRE	200 000,00	209 067,21	EUR	0,24

SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2166209176	NORDIC INVESTMENT BANK 0% 30/04/2027	PROPRE	200 000,00	185 082,00	EUR	0,21
NO0012767260	NORSK HYDRO ASA 5.257% 30/11/2028	PROPRE	2 000 000,00	183 958,45	NOK	0,21
CA68321ZAG69	ONTARIO POWER GENERATION 3.215% 08/04/2030	PROPRE	700 000,00	458 057,50	CAD	0,52
CA68321ZAC55	ONTARIO POWER GENERATION 4.248% 18/01/2049	PROPRE	150 000,00	99 850,51	CAD	0,11
CA68333ZAR88	ONTARIO PROVINCE 1.55% 1/11/2029	PROPRE	600 000,00	370 453,67	CAD	0,42
XS2010036874	ORSTED AS VAR 09/12/3019	PROPRE	200 000,00	175 975,07	EUR	0,20
XS1721760541	ORSTED A/S 1.5% 26/11/2029	PROPRE	300 000,00	272 309,21	EUR	0,31
XS2490471807	ORSTED 2.25% 14/06/2028	PROPRE	300 000,00	292 358,85	EUR	0,33
FR001400F6V1	PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026	PROPRE	200 000,00	208 886,27	EUR	0,24
CA74814ZFM01	QUEBEC OF PROVINCE 2.1% 27/05/2031	PROPRE	300 000,00	186 529,51	CAD	0,21
FR001400IEQ0	RCI BANQUE SA 4.875% 14/06/2028	PROPRE	300 000,00	324 077,68	EUR	0,37
XS2552369469	RED ELECTRICA CORP VAR PREPETUAL	PROPRE	400 000,00	415 727,42	EUR	0,47
BE6313647149	REGION WALLONNE 1.25% 03/05/2034	PROPRE	300 000,00	254 279,25	EUR	0,29
XS2332186001	REN FINANCE BV 0.5% 16/04/2029	PROPRE	400 000,00	352 959,69	EUR	0,40
AT0000A2Y8G4	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.85% 23/05/2049	PROPRE	500 000,00	414 561,48	EUR	0,47
XS1843433639	REPUBLIC OF CHILE 0.83% 02/07/2031	PROPRE	1 050 000,00	874 813,12	EUR	0,99
XS2108987517	REPUBLIC OF CHILE 1.25% 29/01/2040	PROPRE	600 000,00	428 189,75	EUR	0,49
US168863DN50	REPUBLIC OF CHILE 2.55% 27/01/2032	PROPRE	900 000,00	710 426,83	USD	0,81
US168863DL94	REPUBLIC OF CHILE 3.5% 25/01/2050	PROPRE	900 000,00	633 549,09	USD	0,72
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	800 000,00	509 483,15	EUR	0,58
XS2376820259	REPUBLIC OF KOREA 0.0% 15/10/2026	PROPRE	300 000,00	275 529,00	EUR	0,31
SI0002104196	REPUBLIKA SLOVEN 0.125% 01/07/2031	PROPRE	600 000,00	494 763,15	EUR	0,56
FR0014007LP4	RTE RESEAU DE TRANSPORT 0.75% 12/01/2034	PROPRE	300 000,00	243 424,52	EUR	0,28
XS2399981435	SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	PROPRE	200 000,00	180 267,77	EUR	0,20
XS2607194086	SEVERN TRENT WATER LTD 5.25% 04/04/2036	PROPRE	800 000,00	968 062,57	GBP	1,10
FR0013409612	SGP 1.125% 25/05/2034	PROPRE	100 000,00	84 264,45	EUR	0,10
XS2079107830	SKF AB 0.875% 15/11/2029	PROPRE	400 000,00	351 136,58	EUR	0,40
XS2532247892	SKF AB 3.125% 14/09/2028	PROPRE	500 000,00	505 373,73	EUR	0,57
XS2022425024	SNCF RESEAU 0.75% 25/05/2036	PROPRE	100 000,00	76 577,97	EUR	0,09
FR0014006NV0	SOCIETE DU GRAND PARIS 0.3% 25/11/2031	PROPRE	200 000,00	165 307,93	EUR	0,19

SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR00140005R4	SOCIETE DU GRAND PARIS 0.7% 15/10/2060	PROPRE	400 000,00	170 964,02	EUR	0,19
FR0013483914	SOCIETE DU GRAND PARIS 1% 18/02/2070	PROPRE	300 000,00	136 127,92	EUR	0,15
FR0013422383	SOCIETE DU GRAND PARIS 1.7% 25/05/2050	PROPRE	200 000,00	143 019,58	EUR	0,16
FR001400DNU4	SOCIETE NATIONAL SNCF 3.125% 02/11/2027	PROPRE	300 000,00	305 743,11	EUR	0,35
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	1 700 000,00	1 145 952,35	EUR	1,30
XS2363982344	SPAREBANK 1 SR BANK ASA VAR 15/07/2027	PROPRE	400 000,00	367 716,92	EUR	0,42
XS2534276808	SPAREBANK 1 SR BANK ASA 2.875% 20/09/2025	PROPRE	400 000,00	399 947,18	EUR	0,45
XS1875284702	SSE PLC 1.375% 04/09/2027	PROPRE	100 000,00	95 085,58	EUR	0,11
XS2510903862	SSE PLC 2.875% 01/08/2029	PROPRE	300 000,00	300 811,66	EUR	0,34
XS2532312548	STATKRAFT AS 2.875% 13/09/2029	PROPRE	300 000,00	303 668,34	EUR	0,34
XS2631822868	STATKRAFT AS 3.5% 09/06/2033	PROPRE	400 000,00	421 952,28	EUR	0,48
XS2631835332	STATNETT SF 3.50% 08/06/2033	PROPRE	500 000,00	531 403,17	EUR	0,60
FR0013505542	SUEZ 1.25% 02/04/2027	PROPRE	300 000,00	287 551,87	EUR	0,33
FR001400DQ92	SUEZ 5% 03/11/2032	PROPRE	400 000,00	446 357,33	EUR	0,51
XS2484587048	TELEFONICA EMISIONES SAU 2.592% 05/2031	PROPRE	500 000,00	489 746,39	EUR	0,56
XS2109819859	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	600 000,00	564 426,98	EUR	0,64
XS1591694481	TENNET HOLDING BV VAR PERP	PROPRE	300 000,00	304 570,62	EUR	0,35
XS1632897929	TENNET HOLDING BV 1.375% 26/06/2029	PROPRE	100 000,00	95 731,55	EUR	0,11
XS2437854487	TERNA RETE ELECTRICA PERP	PROPRE	200 000,00	183 946,49	EUR	0,21
XS2655852726	TERNA RETE ELETTRICA 3.875% 24/07/2033	PROPRE	600 000,00	629 932,51	EUR	0,72
XS2366407018	THERMO FISHER SC FNCE I 0.8% 18/10/2030	PROPRE	200 000,00	174 100,61	EUR	0,20
FI4000442108	TORNATOR OYJ 1.25% 14/10/2026	PROPRE	100 000,00	93 937,64	EUR	0,11
US892331AQ26	TOYOTA MOTOR CORP 5.118% 13/07/2028	PROPRE	500 000,00	480 531,54	USD	0,55
US892331AP43	TOYOTA MOTOR CORP 5.275% 13/07/2026	PROPRE	200 000,00	188 914,08	USD	0,21
GB00BM8Z2V59	UK OF GB AND NORTHERN IRELAND 1.50% 31/07/2053	PROPRE	1 700 000,00	1 105 765,96	GBP	1,26
GB00BM8Z2S21	UK OF GB AND NORTHERN 0.875% 31/07/2033	PROPRE	1 400 000,00	1 271 487,68	GBP	1,44
FR001400MLN4	UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 4.125% 11/12/2030	PROPRE	300 000,00	309 606,66	EUR	0,35
XS2555420103	UNICREDIT SPA VAR 15/11/2027	PROPRE	150 000,00	160 210,80	EUR	0,18
XS2199567970	UNIQUE INSURANCE GROUP AG VAR 09/10/2035	PROPRE	400 000,00	389 010,64	EUR	0,44
XS2297882644	VATTENFALL AB 0.125% 12/02/2029	PROPRE	200 000,00	173 566,60	EUR	0,20

SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2122900330	VENA ENERGY CAP PTE LTD 3.133% 26/02/2025	PROPRE	800 000,00	708 367,37	USD	0,80
FR001400KKC3	VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERP	PROPRE	300 000,00	317 617,82	EUR	0,36
FR0013507704	VEOLIA ENVIRONMENT SA 1.25% 15/04/2028	PROPRE	300 000,00	283 974,67	EUR	0,32
US92343VFL36	VERIZON COMMUNICATIONS 1.5% 18/09/2030	PROPRE	800 000,00	600 678,95	USD	0,68
US92343VES97	VERIZON COMMUNICATIONS 3.875% 08/02/2029	PROPRE	900 000,00	803 402,78	USD	0,91
XS2449928543	VESTAS WIND SYSTEMS FINANCE BV 1.50% 15/06/2029	PROPRE	300 000,00	277 505,61	EUR	0,32
XS2398710546	VESTEDA FINANCE BV 0.75% 18/10/2031	PROPRE	100 000,00	80 640,79	EUR	0,09
AT000B122155	VOLKSBANK WIEN AG 4.75% 15/03/2027	PROPRE	100 000,00	106 507,57	EUR	0,12
FI4000523287	VR YHTYMA OY 2.375% 30/05/2029	PROPRE	500 000,00	485 513,09	EUR	0,55
XS2345035963	WABTEC TRANSPORTATION 1.25% 03/12/2027	PROPRE	400 000,00	369 543,50	EUR	0,42
Total Obligation				83 167 734,05		94,41
Total Valeurs mobilières				83 167 734,05		94,41
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-46 295,00	-46 295,00	EUR	-0,05
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	-41 880,00	-48 329,58	GBP	-0,05
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-272 381,91	-246 577,57	USD	-0,28
Total APPELS DE MARGES				-341 202,15		-0,39
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-12,11	-12,11	EUR	-0,00
	BANQUE CAD CAI	PROPRE	31 446,38	21 588,89	CAD	0,02
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	80 797,26	55 469,77	CAD	0,06
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	2 320 959,29	2 320 959,29	EUR	2,63
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-872 006,23	-872 006,23	EUR	-0,99
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	8 603,64	9 928,61	GBP	0,01
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	263 303,17	303 852,25	GBP	0,34
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	103 179,30	9 197,25	NOK	0,01
	BANQUE USD CAI	PROPRE	-616 553,02	-558 143,32	USD	-0,63
	BANQUE USD SGP	PROPRE	798 513,41	722 865,53	USD	0,82
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	21 496,06	21 496,06	EUR	0,02
Total BANQUE OU ATTENTE				2 035 195,99		2,31

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	29 796,00	34 384,63	GBP	0,04
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	282 425,00	255 669,22	USD	0,29
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	33 399,70	33 399,70	EUR	0,04
Total DEPOSIT DE GARANTIE				323 453,55		0,37
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-9 723,89	-9 723,89	EUR	-0,01
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-9 325,42	-9 325,42	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-49 227,29	-49 227,29	EUR	-0,06
	PRHONOCAC	PROPRE	-1 617,81	-1 617,81	EUR	-0,00
	PRREMU SOC GEST	PROPRE	-19 379,01	-19 379,01	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-89 273,42		-0,10
Total Liquidités				1 928 173,97		2,19
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE110324	EURO BOBL 0324	PROPRE	6,00	6 200,00	EUR	0,01
RX110324	EURO BUND 0324	PROPRE	2,00	8 860,00	EUR	0,01
UB110324	EURO BUXL 0324	PROPRE	2,00	23 160,00	EUR	0,03
DU110324	EURO SCHATZ 0324	PROPRE	20,00	8 075,00	EUR	0,01
G280324	LONG GILT 0324	PROPRE	6,00	48 329,58	GBP	0,05
WN280324	US ULTRA BOND C 0324	PROPRE	7,00	82 725,60	USD	0,09
TY280324	US 10 YR NOTE F 0324	PROPRE	18,00	67 597,81	USD	0,08
TU1310324	US 2 YR NOTE FU 0324	PROPRE	63,00	43 565,47	USD	0,05
FV1310324	US 5 YR NOTE FU 0324	PROPRE	30,00	52 689,27	USD	0,06
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				341 202,73		0,39
Total Futures				341 202,73		0,39
Creances negociables						
Interets precomptes.						
AT0000A37AW1	AUSTRIA 0% 29/02/2024	PROPRE	2 600 000,00	2 584 556,00	EUR	2,93
Total Interets precomptes.				2 584 556,00		2,93
Total Creances negociables				2 584 556,00		2,93
Change a terme						
Change a terme						
	OVCT 240322 CAD/EUR	RECU	1 365 008,82	1 365 008,82	EUR	1,55

SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 240322 CAD/EUR	VERSE	-2 000 000,00	-1 369 983,09	CAD	-1,56
	OVCT 240322 GBP/EUR	RECU	4 839 083,20	4 839 083,20	EUR	5,49
	OVCT 240322 GBP/EUR	VERSE	-4 200 000,00	-4 832 663,40	GBP	-5,49
	OVCT 240322 NOK/EUR	RECU	177 228,78	177 228,78	EUR	0,20
	OVCT 240322 NOK/EUR	VERSE	-2 000 000,00	-177 990,66	NOK	-0,20
	OVCT 240322 USD/EUR	RECU	9 721 881,50	9 721 881,50	EUR	11,04
	OVCT 240322 USD/EUR	VERSE	-10 700 000,00	-9 653 247,86	USD	-10,96
Total Change a terme				69 317,29		0,08
Total Change a terme				69 317,29		0,08
Total SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES				88 090 984,04		100,00

INFORMATIONS SFDR

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: SG MIROVA Obligations Vertes (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 969500LM714WN8X42671

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 90%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 0%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'investir sur le marché des obligations vertes à travers la mise en oeuvre d'une gestion active de portefeuille visant à concilier une recherche de performance financière et un impact environnemental et/ou social positif.

Rapport périodique - SG MIROVA Obligations Vertes – 31-12-2024

1

Pour ce faire, la sélection des valeurs en portefeuille se base à la fois sur des critères d'analyse financière et des critères extra-financiers intégrant de manière systématique la prise les aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance)

Le Fonds réalisera des investissements durables en investissant dans :

- des obligations émises par des sociétés, des entités supranationales, des banques de développement, des agences d'Etat, des régions et des États dont l'objectif est de financer des projets ayant un impact environnemental ; et/ou

- des obligations conventionnelles d'émetteurs identifiés par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche du délégataire comme actifs sur des thématiques ou secteurs liés au développement durable, tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'éco efficacité, le vieillissement de la population, contribuant ainsi positivement par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les «ODD»).

Le Délégué de la Gestion Financière évalue l'impact positif et négatif des émetteurs et/ou émissions sur la réalisation des ODD et vise à investir dans des émetteurs et/ou émissions contribuant positivement aux ODD sans avoir d'incidence négative significative sur les autres ODD selon une analyse extra-financière telle que décrite ci-dessous dans la rubrique relative aux éléments contraignants de la stratégie d'investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

En complément, le Fonds pourra investir dans des émetteurs et/ou émissions dont les activités économiques sont considérées comme durables au titre des 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. En fonction de la disponibilité des données d'alignement des activités économiques de chaque émetteur et/ou émission avec les objectifs ci-dessus, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Caractéristiques	Indicateur	Définition	% N
Environnement	Pourcentage d'actifs alignés sur les objectifs	Le pourcentage des actifs du Fonds aligné sur les objectifs d'investissement durable, mesuré selon le cadre d'opinion sur la durabilité développé en interne,	98%
	Pourcentage de la contribution des actifs du Fonds par ODD	démontrant l'incidence positive nette du portefeuille sur la réalisation des ODD	85%
Environnement	Les émissions «induites» (tCO2/M€)	L'incidence estimée du Fonds sur l'augmentation moyenne de la température mondiale, en tenant compte de l'empreinte carbone de chaque société dans laquelle le Fonds investit tout au long	142

Les émissions de son cycle de vie (c'est-à-dire les 248 «évitées» émissions de scope 1, 2 et 3) et en se concentrant sur deux indicateurs principaux (tCO2/M€)

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité ont changés par rapport aux années précédentes. L'année dernière, les indicateurs étaient les suivants : l'intensité et l'empreinte carbone ainsi que le pourcentage des émetteurs ayant violé un des principes directeurs des Nations Unies / OCDE.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

La méthodologie d'analyse exclusive du Déléataire de Gestion Financière a été élaboré pour évaluer l'incidence globale des actifs sur la durabilité et pour identifier les investissements cibles qui contribuent aux ODD sans avoir d'incidence négative importante sur les autres ODD. Le résultat de cette analyse est transcrit dans l'Opinion sur la durabilité émis pour chaque entreprise en portefeuille par l'équipe de recherche ESG du Déléataire de Gestion Financière évaluant la compatibilité des modèle économique des entreprises avec les enjeux du développement durable.

Dans le cadre de cette approche, une étape fondamentale consiste à identifier les risques d'impacts négatifs provenant des activités des entreprises et à analyser la qualité des mesures de l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »).

Concernant les obligations vertes, le Déléataire de gestion financière évalue les pratiques générales de l'émetteur et la gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des projets financés.

Suite à cette analyse qualitative, le Déléataire de Gestion Financière émet un avis contraignant sur la base duquel les sociétés dont les activités économiques et/ou pratiques réputées avoir un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement indépendamment de leur contribution positive.

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de son évaluation de l'impact négatif, le Délégué de la Gestion Financière prend en compte systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'incidences négatives principales (PAI) (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires).

Les impacts négatifs sont priorisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles économiques des entreprises dans lesquelles le Délégué de Gestion Financière envisage d'investir, en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux problématiques sociales liées au droit du travail et à la gestion des ressources humaines au regard des risques pouvant émerger de son modèle économique, de ses procédés de fabrication et de ses fournisseurs (ex. exposition aux risques pour la santé et la sécurité, exposition aux pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- l'analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- la surveillance des controverses en cours ou potentielles,

Lorsque le Délégué de Gestion Financière estime que les procédures et pratiques de la société émettrice sont insuffisantes pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est jugé négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Délégué de Gestion Financière pourra recourir à des proxies qualitatifs ou quantitatifs qui portent sur les thématiques similaires aux indicateurs PAI en question.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Pour les obligations conventionnelles émises par des entreprises, dans le cadre de son évaluation de l'impact négatif, le Délégué de la Gestion Financière examine les entreprises en fonction du respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Le Délégué de Gestion Financière examine continuellement les antécédents et le flux de nouvelles des entreprises pour identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures de remédiation sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être contrôlé à travers des actions d'engagement du Délégué de Gestion Financière avec l'entreprise afin d'obtenir des garanties supplémentaires.

Enfin, les entreprises identifiées par le Délégué de la gestion financière comme étant en violation grave de ces principes ou causant un préjudice important sont rendues inéligibles à l'investissement.

Pour les obligations vertes, si une alerte concernant le non-respect des droits de l'homme est détectée lors de l'examen de l'émission, l'obligation sera automatiquement exclue de

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

l'univers d'investissement. L'exposition de l'émetteur aux controverses est également prise en compte pour s'assurer qu'il n'y a pas de violation du Pacte mondial des Nations Unies, qu'elles soient liées ou non aux projets verts et/ou sociaux sous-jacents financés.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	460.49	3 901.38	<ul style="list-style-type: none"> - Politique d'exclusion charbon - Politique « Standards minimums et exclusions » du Delegataire - Intégration dans l'analyse spécifique de chaque instrument si la donnée est disponible et pertinente pour chaque instrument
		Émissions de GES de niveau 2	112.32	917.99	
		Émissions de GES de niveau 3	1 799.62	13 075.59	
		Émissions totales de GES	6 812.26	17 894.97	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	326.85	203.14	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 839.58	1 903.78	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1%	2%	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	18.12%	21.23%	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque instrument si la donnée est disponible et pertinente pour chaque instrument
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0	0	- Intégration dans l'analyse spécifique de chaque instrument si la donnée est disponible et pertinente pour chaque instrument
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%	0%	Politique d'exclusions liée à la déforestation : huile de palme - Politique « Standards minimums et exclusions » du Delegataire - Intégration dans l'analyse spécifique de chaque instrument si la donnée est disponible et pertinente pour chaque instrument

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	0	Intégration dans l'analyse spécifique de chaque instrument si la donnée est disponible et pertinente pour chaque instrument
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1.12	1.01	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque instrument si la donnée est disponible et pertinente pour chaque instrument
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	0	- Politique d'exclusions "Controverses" - Politique « Standards minimums et exclusions » du Delegataire
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0.51%	7%	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque instrument si la donnée est disponible et pertinente pour chaque instrument
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0%	0%	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque instrument si la donnée est disponible et pertinente pour chaque instrument
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	13.51%	15%	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque instrument si la donnée est disponible et pertinente pour chaque instrument
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	- Politique d'exclusions Défense controversée - Politique « Standards minimums et exclusions » du Delegataire



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 29/12/2023 au 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	Etat	0.00%	Allemagne
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	Etat	2.78%	Allemagne
GERMANY 0% 10/10/2025	Etat	0.00%	Allemagne
AUSTRIA 0% 29/02/2024	Etat	0.00%	Australie
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	Etat	0.00%	Italie
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.875% 13/06/2025	Banque	0.00%	Luxembourg
CREDIT AGRICOLE HOME LOA 2.875% 12/01/20234	Banque	0.00%	France
EDP FINANCE BV 1,71% 24/01/2028	Etat	0.00%	Allemagne
GERMANY 1.30% 15/10/2027	Etat	0.00%	Allemagne
EXPORT DEVELOPMENT CANADA 4.75% 05/06/2034	Etat	0.94%	Canada

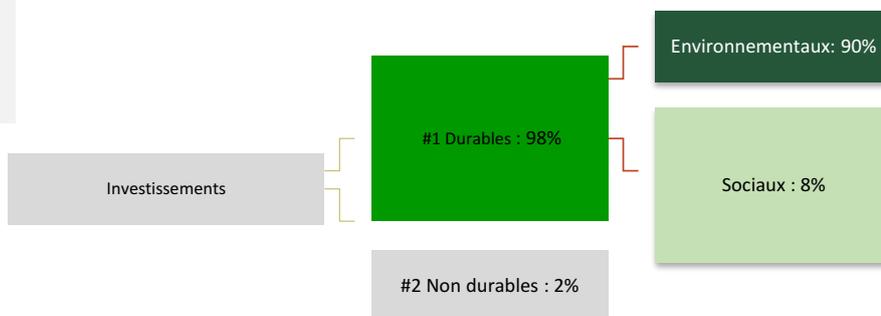


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 90%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
 La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matières du sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Etat	26.85%
Banques	23.16%
Expert en finance	7.64%
Eau	5.17%
Composants et équipements électriques	4.24%
electricite alternative	4.07%
Telecommunications filaires	2.68%
Participation et promotion immobilières	2.38%
Services de transport	2.08%
Industries diversifiées	2.04%
electricite conventionnelle	2.00%
Assurance Services complets	1.87%
Semi conducteurs	1.74%
Service traitement et d élimination des déchets	1.42%
Pieces detachees d'automobiles	1.32%
Chimie de base	1.17%
Equipement électronique: controle et filtres	1.05%
Services multiples aux collectivités	1.03%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?



En complément, le Fonds pourra investir dans des obligations émises par des émetteurs dont les activités économiques, ou des obligations vertes dont le produit sera utilisé au financement d'activités économiques considérées comme durables au titre des 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. En fonction de la disponibilité des données d'alignement des activités économiques avec les objectifs ci-dessus, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

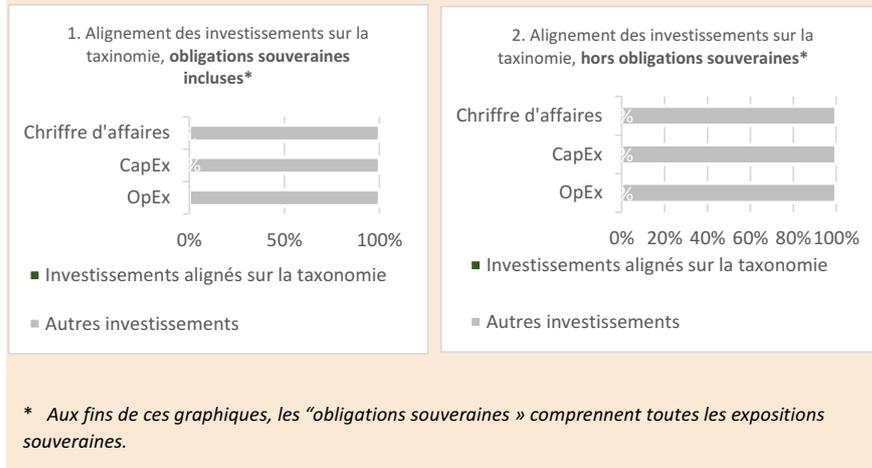
■ Oui :

■ Dans le gaz fossile ■ Dans l'énergie nucléaire

■ X

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 2 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Délégué de la Gestion Financière pourra réaliser des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE.

La part des investissements durable ayant une contribution positive sur le plan environnemental sera à minima 75% du total de l'actif du fonds.



Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?

Le Fonds n'a pas défini de part minimale des investissement durables ayant une contribution nette positive à un des ODD sociaux (i.e. ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégories «#2 Non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a investi 2% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres » dans des dépôts ou des parts ou actions d'OPCVM monétaires, français ou européens.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?



Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
 - o Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
 - o Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Non applicable

